

ARTICLE : DE LA SOUMISSION DE LA FEMME AUX OBLIGATIONS DE L'HOMME DANS L'OIKOS EN GRÈCE À L'ÉPOQUE CLASSIQUE (V^e-IV^e SIÈCLE AV. J.-C.)

Matagaré OUATTARA

matagare03@gmail.com

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (RCI)

Ouollo Adama TOURE

toureuollo@yahoo.fr

École Normale Supérieure (ENS) d'Abidjan (RCI)

Adou Marcel AKA

aka_adou@yahoo.fr

Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa (RCI)

Institut Ausonius Bordeaux Montaigne

Résumé

Le thème de notre article intitulé « De la soumission de la femme aux obligations de l'homme dans l'oïkos en Grèce à l'époque classique (V^e-IV^e siècles av. J.-C) » se penche sur les différentes contributions des hommes et des femmes pour une gestion efficace de l'oïkos. Le problème que pose notre sujet est de savoir le rôle de l'homme et de la femme dans la gestion de l'oïkos. L'objectif de ce travail vise à montrer la participation de la femme et de l'homme pour un meilleur fonctionnement de l'oïkos, Les femmes devaient se soumettre à l'homme tout en se chargeant des corvées domestiques. Elles travaillaient péniblement de sorte à s'assurer du confort et du bien-être de la famille. La connaissance dans les domaines du nettoyage, de la cuisine et de l'éducation des enfants épousait l'idée selon laquelle la femme avait pour obligation de rester à l'intérieur du gynécée afin d'accomplir ses tâches domestiques. Les hommes, quant à eux, avaient pour obligation de protéger leur famille et de subvenir à leur besoin. Les rapports entre les hommes et les femmes se caractérisaient par un respect mutuel des principes établis par la société grecque durant l'époque classique.

Mots-clés : *Soumission-Femme-Obligation-Homme-Oïkos*

Abstract

The theme of our article entitled “From the submission of women to the obligations of men in the oikos in Greece in the classical period (5th-4th centuries BC)” looks at the different contributions of men and women for effective management of the oikos. The problem posed by our subject is to know the role of men and women in the management of the oikos. The objective of this work aims to show the participation of women and men for a better functioning of the oikos. Women had to submit to the man while taking care of domestic chores. They worked painfully so as to ensure the comfort and well-being of the family. Knowledge in the areas of cleaning, cooking and child-rearing supported the idea that women had an obligation to remain inside the gynoeceium in order to carry out their domestic tasks. Men, for their part, had an obligation to protect their families and provide for them. Relations between men and women were characterized by mutual respect for the principles established by Greek society during the classical era.

Keywords: *Submission-Woman-Obligation-Man-Oikos*

Introduction

Les rapports entre l’homme et la femme unis par le mariage intéressent sans nul doute plus d’un, du fait des diversités culturelles, religieuses qui influencent sur les mentalités et les comportements des Hommes. Alors, nous sommes en droit de dire que, dans une large mesure, les rapports au sein d’un couple sont le reflet de l’époque, de la culture ou d’une civilisation donnée. Dans la Grèce antique, le commandement de l’*oikos* et de la cité était l’affaire des hommes. La société grecque de l’époque classique (V^e-IV^e siècles av. J.-C.) reconnaissait trois types de pouvoir que l’homme exerçait sur l’ensemble des membres de l’*oikos*, à savoir : le pouvoir du maître, le pouvoir du père et le pouvoir de l’époux. Ces différents pouvoirs désignent la capacité, l’influence ou la domination de l’homme exercée sur chaque membre de la famille. De ce fait, la domination légitimait le droit du dominateur sur le dominé. Cette domination (psychologique, sociale et économique) de

l'homme sur la femme constituait une emprise intentionnelle. Elle renvoie à l'obéissance de la femme. À ce propos, l'homme devenait le socle de ce système de domination. La femme pouvait avoir une certaine liberté, si et seulement si, elle respectait les ordres du chef des lieux. Pour cela, elle devait obligatoirement exécuter les ordres du chef de famille tout en se chargeant du bien-être de son époux, de ses enfants et de ses employés de maison. En retour, l'homme apportait une stabilité financière à la femme.

Certains auteurs modernes ont abordé la vie de couple des Grecs de l'époque ancienne. Parmi ces auteurs, A. Damet (2023, 224 p), dans *Les grecques, destins de femmes en Grèce antique*, N. Bernard (2003, 170 p), dans *Femmes et société dans la Grèce classique*, et C. Mossé (1991, 191 p), dans *La femme dans la Grèce antique*, se sont penchées sur la place de la femme dans le monde grec. Dans leurs études, ils ont relevé certains aspects de la vie de la femme en tant qu'épouse. Ils y soulignent les travaux domestiques de la femme à l'intérieur de l'*oikos*. Les recherches en rapport avec les obligations de l'homme et de la femme dans l'*oikos* n'étant pas totalement de nouvelles investigations scientifiques, nous sommes en mesure de compléter les analyses déjà abordées. À cet effet, nous nous interrogeons de savoir : quels étaient les obligations et devoirs de la femme dans le couple ? Et quelles étaient les devoirs de l'homme vis-à-vis de sa femme ? Par quel moyen l'homme parvenait à subvenir aux besoins de sa femme ?

Répondre à ces interrogations suggère une analyse sur les responsabilités quotidiennes de l'homme vis-à-vis de sa femme et vice-versa dans la Grèce classique. Nous entendons donc montrer les prérogatives et les interactions entre l'homme et la gestion dans la gestion de leur vie de couple. Pour ce faire, notre démarche à consister dans un premier temps à collecter les informations qui se rapportaient à notre sujet dans les sources littéraires. Ensuite, il s'est agi pour nous de procéder à l'étude

critique des informations collectées. Enfin, la dernière étape a été consacrée à leur interprétation. De ce fait, notre étude s'appuie sur l'analyse d'un corpus tiré de la consultation d'ouvrages de plusieurs auteurs anciens dont Xénophon, Aristophane, Platon, Hippocrate de Cos, Plutarque, Lysias et Aristote. Elle s'articule autour de deux principaux axes à savoir : les devoirs de la femme dans le couple et les obligations de l'homme en tant qu'époux. Le premier axe analyse les devoirs de la femme dans le couple et le second axe traite des obligations de l'homme en tant qu'époux.

1. Les devoirs de la femme dans le couple

Le rôle dévolu à la femme dans le couple était sans conteste la gestion des affaires intérieures de l'*oikos*. La femme devait accomplir les tâches ménagères. Le mariage l'enfonçait plus dans ce rôle qui lui était légué par la société.

1.1. *La maitresse de maison*

L'après-mariage était pour la femme, l'étape de la mise en pratique des connaissances apprises dans le gynécée. La femme parfaite, comprise comme une bonne ménagère était la mieux qualifiée à demeurer dans un foyer.

La femme devait avoir toutes les connaissances en matière de soins et de propreté de la maison. D'après Lysias : « *C'était le modèle des femmes, ménagère adroite et économe, maitresse de maison accomplie*¹ ». En général, les femmes grecques avaient pour coutume de ranger de façon journalière leur cadre de vie naturel et sain. Avec soin, elles nettoyaient la maison, les vêtements et les vaisselles B. Diouf, 2023, p. 6). Elles se chargeaient également de l'éducation des enfants et de la cuisine. L'ensemble de ses tâches domestiques visaient à établir l'ordre des choses. En effet, les femmes étaient mieux aptes dans

¹ Lysias, I, 7. https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Lysias_Discours01/

les travaux de l'intérieur de l'*oikos*. Les plus nanties se faisaient aider par des domestiques de maison (des servantes, des nounous ou des esclaves). Un *oikos* pouvait contenir plusieurs domestiques de maisons.

Les femmes étaient submergées par les travaux domestiques. À ce propos, Aristophane, qui prête ses mots à Lysistrata, affirme : « *Elles viendront, ma chère. Il n'est pas si aisé aux femmes de sortir de la maison. L'une est occupée auprès de son mari ; l'autre réveille son esclave ; celle-ci couche son enfant, celle-là le baigne, une autre lui donne à manger*² ». Ce passage, en dépit du fait qu'il soit issu d'une pièce théâtrale, présente sans nul doute le tableau de la vie quotidienne de la femme dans l'*oikos*. Par ces propos, Lysistrata tente de justifier auprès des femmes déjà présentes à l'assemblée qui devait les réunir le retard des autres femmes. Elle met donc en relief leurs multiples occupations qui les empêchaient de se réunir à l'heure. Habitues à travailler dans les corvées domestiques, il était difficile pour les femmes de s'écarter du cadre familial (N. Bernard, 2003, p. 105).

Le travail de la femme l'occupait quotidiennement. Dans une métaphore, Xénophon compare le travail de la femme de la mère abeille. Il le dit en ces termes :

Je remarque que, soumise aux volontés de Dieu, la mère-abeille remplit des fonctions semblables à celles qui te sont imposées. Eh ! qu'est-ce que les occupations de la mère-abeille ont de conforme avec celles de mon sexe ? — Elle garde la ruche, sans permettre aux abeilles de rester oisives ; elle envoie aux champs celles qui sont destinées aux travaux du dehors ; elle voit, elle reçoit ce que chacune d'elles apporte ; elle

² Aristophane, *Lysistrata*, v.1-49. https://mercurie.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Aristophane_lystrata/

garde les provisions pour un temps, et les distribue sagement lorsque le moment d'en faire usage est arrivé. Elle préside encore à la construction régulière et prompte des cellules, et prend soin de la nourriture des essaims qui viennent d'éclore. Les jeunes abeilles une fois élevées et en état de travailler, elle les envoie, sous la conduite de l'une d'entre elles, fonder une colonie. Est-ce qu'il faudra que je tienne la même conduite ? — Oui certes ; il faudra que tu restes à la maison, que tu fasses accompagner ceux de tes domestiques chargés des travaux du dehors, que tu présides aux travaux de ceux qui restent dans l'intérieur. Tu recevras ce qu'on y apportera, tu distribueras les provisions qu'on doit employer. À l'égard du superflu, tu devras veiller et pourvoir à ce qu'on n'épuise pas dans un mois les provisions d'une année tout entière.³

Les filles recevaient une formation de qualité pour faciliter leur intégration dans un autre *oikos*. En Grèce, les femmes étaient capables d'exécuter plusieurs tâches domestiques simultanément. L'espace commun à toutes les femmes (le gynécée) leur servait de lieu d'apprentissage des corvées domestiques pour les jeunes filles. C'était l'espace réservé aux femmes et aux jeunes filles dans une maison. Les jeunes filles recevaient une formation qui leur permettaient d'accéder aux foyers domestiques (N. Bernard, 2003, p. 68). Ce foyer pouvait

³ Xénophon, *L'économique*, 7.

https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Xenophon_economique/lecture/default.htm

s'assimiler à une colonie où la reine ou la mère des abeilles commandait sa ruche. Dans cette ruche, l'ensemble de la colonie conservait la nourriture, qu'il devait consommer ultérieurement. Les provisions étaient réparties à chaque abeille, car les efforts fournis réclamaient une rémunération alimentaire. En somme, comme le note C. Chandezon (2011, p. 108), l'épouse devait tenir le cahier de compte, calculer et organiser la circulation des biens, veiller à l'équilibre entre le produit des récoltes et les achats nécessaires en tenant compte des réserves à calculer.

1.2. La cuisine et le travail de la laine

Dans l'*oikos*, la femme s'occupait de la cuisine. D'après Xénophon, « (...) *C'est encore la femme qui est chargée de la conservation des provisions*⁴ ». Dans un mortier-pilon, les grains (le blé et l'orge) étaient pilés pour obtenir de la farine. Les femmes fournissaient un effort considérable dans ces tâches. La farine obtenue délicatement et difficilement servait à confectionner des gâteaux, du pain et la *maza*. Entre pétrissage, grillage et portage de l'eau, il est clair que les femmes grecques s'investissaient dans les corvées domestiques : « *Elles s'assoient pour faire griller les morceaux, comme autrefois ; ... elles pétrissent les gâteaux, comme autrefois, elles portent des fardeaux sur leur tête, comme autrefois*⁵ ». Aristophane signale également que la manière de procéder était antique. Dans cette perspective, les femmes avaient une parfaite connaissance de l'art culinaire. Et il soutint : « *Ma femme, habile à me choyer, me sert une pâtisserie délicate*⁶ ». La cuisine faisait intervenir le savoir-faire culinaire de la femme. Les plats concoctés par les femmes étaient plus ou moins frugaux et variés

⁴ Xénophon, *L'économique*, 9. https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Xenophon_economique/

⁵ Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, v.200-249.

https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristophane_ass_femmes/

⁶ Aristophane, *Les guêpes*, v.600. https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristophane_guepes/

Outre les tâches ménagères et la cuisine, les femmes au foyer s'adonnaient aussi au travail de la laine. Il était du ressort de la femme de s'intéresser également au travail de la laine afin de faire ressortir de beaux ensembles pour les membres de la famille. Les jeunes filles nouvellement mariées entraient dans le foyer avec une certaine connaissance dans le domaine du textile. Xénophon le dit en ses termes :

Tu auras, ma femme, d'autres soins agréables à prendre : par exemple, lorsque d'une esclave que tu auras prise ne sachant pas filer tu feras une bonne fileuse dont les services doubleront pour toi ; lorsque d'une intendante ou d'une femme de charge maladroite et d'un service désagréable tu auras fait une femme intelligente en ménage, fidèle, prompte au service, un trésor en un mot ; lorsque tu seras en droit soit de récompenser les serviteurs sages et utiles, soit de punir les mauvais⁷.

Douées dans le filage et le tricotage, les femmes perpétuaient leur savoir-faire et connaissance en formant leur domestique incompétente. Ischomaque avait trouvé ces qualités en sa femme avant de l'épouser à l'âge de quinze ans.

À partir des poils d'animaux (chèvre, mouton), les femmes obtenaient des fils textiles. Pour faire ressortir des tenues (robes, manteaux et chlamydes), il leur fallait plusieurs heures de travail pénible. Le savoir-faire dans le domaine du textile se transmettait de génération en génération. Le travail de la laine était une tâche féminine par excellence. Il fait intervenir un certain nombre de connaissance dans l'art du textile. De la transformation des poils du mouton en fil textile, en passant par la confection du vêtement sur un métier à tisser, il faut noter la

⁷ Xénophon, *L'économique*, 7. https://mercurer.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Xenophon_economique/

difficulté du travail. Ce travail de longue haleine. Grâce à l'élevage des bovins, la laine était produite sur place (A. Damet, 2020, p. 377).

1.3. Donner une descendance à l'homme et la prise en charge des enfants

L'un des devoirs de l'épouse était de donner une lignée à son époux. À ce propos, Démosthène affirme : « *Car l'état de mariage se reconnaît à ce qu'on procréé des enfants à soi (...). Les courtisanes, nous les avons pour le plaisir ; les concubines, pour les soins de tous les jours ; les épouses, pour avoir une descendance légitime et une gardienne fidèle du foyer.*⁸ ». Ce passage de Démosthène est très important en ce qu'il exprime clairement les attentes vis-à-vis de la femme dans le foyer. Deux aspects sont mis en relief : mettre au monde des enfants légitimes, reconnus par la société comme tel, et veiller au bien-être et à la préservation de l'*oikos*. Les épouses citoyennes portaient des grossesses afin d'assurer une lignée légitime à la famille. C'est en cela que N. Bernard (2003, p. 56) définit le mariage entre l'homme et la femme comme « Un acte privé dont la portée dépasse la sphère familiale dans la mesure où sa finalité civique est de garantir la filiation en fournissant à l'époux des héritiers légitimes reconnus comme tels dans sa cité ». Le mariage avait donc plus ou moins pour finalité, la naissance d'un enfant « car toutes les femmes grecques et citoyennes savent que l'horizon de l'accomplissement féminin demeure le mariage et la procréation » (A. Damet, P. Moreau, 2019, p. 79). Les enfants mâles étaient préférés par rapport aux enfants femelles.

En outre, la femme avait pour obligation de veiller au bien-être de l'enfant. Le dialogue entre Ischomaque et son épouse souligne le fait que « le soin des enfants » incombe à l'épouse⁹. La femme jouait un rôle important dans l'éducation des enfants.

⁸ Démosthène, *Contre Nééra*, 122.

⁹ Xénophon, *L'économique*, VII, 35-37.

https://mercurer.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Xenophon_economique/

C'est elle qui était toujours présente dans l'*oikos*. Les femmes avaient pour obligation d'apporter assistance à leurs enfants depuis leur bas-âge jusqu'à leur maturité. Dans cette optique, Hippocrate de Cos donna quelques attitudes que les mères devaient adopter pour le suivi de la croissance de leurs enfants. Il dit à cet effet :

Aux enfants en bas âge on fera prendre des bains chauds prolongés, on donnera le vin trempé et non tout à fait froid, et on donnera un vin qui ne gonfle pas le ventre ni ne cause de flatuosités ; on prend ces précautions pour qu'ils soient moins sujets aux convulsions et qu'ils aient plus d'embonpoint et de couleur¹⁰.

La mère biologique apportait des soins à son enfant par la prise de bain à l'eau chaude ou au vin. Elles chantaient également en agitant les enfants pour leur faciliter le sommeil¹¹. La tétée rentrait également en ligne de compte. Chaque enfant était nourri à travers l'allaitement exclusif (le lait maternel). L'allaitement était recommandé et idéal dans le renforcement des liens entre la mère et l'enfant¹².

L'occupation de l'épouse dans les travaux domestiques était un besoin vital pour la survie de la famille. S'acquitter des tâches domestiques dans le foyer n'étaient pas une chose aisée, mais la force et le courage des femmes grecques s'inscrivaient dans leurs mœurs maritales.

1.4. Les devoirs conjugaux intimes

Le désir sexuel était sans nul doute aussi l'une des raisons du mariage chez les Grecs. C'est l'acte sexuel qui occasionnait la venue au monde des enfants légitimes dont la femme se savait investie comme mission en entrant dans le mariage.

¹⁰ Hippocrate de Cos, *Du régime salulaire*, 6. https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/hippocrate_regime_salu/

¹¹ Platon, *Les lois*, 7, 790. https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/platon_lois_07/

¹² Plutarque, , 5.

La femme devait se soumettre aux exigences sexuelles de son époux. Aristophane le fait dire clairement de la bouche des femmes elles-mêmes en ces termes : « *Voilà qui est par nous imaginé à merveille ; mais de quelle manière lèverons-nous les mains, nous n'y avons pas encore songé : car nous sommes habituées à lever les jambes.*¹³ ». Satisfaire les désirs sexuels de son époux était un devoir pour l'épouse. Cette dernière devait être chaste pour son époux. L'homme pouvait avoir plusieurs femmes pour assouvir ses envies sexuelles. Le mariage venait appuyer cette logique, qui approuvait l'idée selon laquelle, la femme devait fidélité et respect à son époux. Le mariage devenait alors une institution utile à la spécialisation reproductrice de la sexualité féminine d'où le droit inconditionnel à l'accessibilité sexuelle de la femme exigeant la soumission. Les devoirs conjugaux devenaient ainsi une sorte de plainte chez certaines femmes. L'obligation sexuelle entre époux passe à travers la fidélité de l'épouse. Elle devait assouvir les désirs sexuels de l'homme même contre son gré. Pour avoir toute cette largesse, l'homme subvenait aux besoins de la femme.

2. Les obligations de l'homme en tant qu'époux

D'une vue panoramique, nous percevons nettement les obligations des hommes comme une charge psychologique, économique et sociale. Si l'homme commandait la femme, il devait toutefois la nourrir, la loger et lui apporter protection.

2.1. Protéger son épouse et en prendre soin

Mariée jeune, l'épouse rejoignait son époux dans son *oikos*. La stabilité dans le foyer respectait des exigences. La jeune fille devait être chaste jusqu'au mariage. La stabilité dans le foyer

¹³ Aristophane, *L'Assemblée des femmes*, v.250-299.
https://mercurer.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristophane_ass_femmes/

dépendait du respect et de la fidélité de l'épouse envers son mari. L'infidélité de l'épouse s'avérait inadmissible dans la société grecque. En retour, l'homme apportait bienveillance, soutien à l'endroit de son épouse. Il prenait en charge ses besoins. L'homme avait besoin de la présence de la femme pour créer un équilibre nécessaire dans l'existence humaine. Aristote le signifie en ces termes :

Des devoirs du mari et de la femme. En nous occupant des hommes, nous touchons tout d'abord aux devoirs de la femme ; car l'union du mari et de la femme est l'association la plus naturelle. Nous rappellerons ce que nous avons déjà dit ailleurs, que la nature exige ici ce que nous voyons pour tout animal. Le mâle a absolument besoin de la femelle, et réciproquement ; leur association est donc nécessaire. Chez les autres animaux, cette association ne se fait pas rationnellement ; elle est instinctive et a pour but la propagation de l'espèce. Chez les animaux apprivoisés et plus intelligents, il y a, sous ce rapport, un peu plus de régularité ; car ils manifestent un attachement réciproque et se portent des secours mutuels. C'est ce qui est surtout vrai pour l'homme : la femme partage les travaux du mari, non pas seulement pour être, mais pour être bien ; ils engendrent des enfants, non pas seulement par obéissance à la nature, mais encore dans un but d'utilité. À leur tour ils reçoivent, dans leur vieillesse infirme, les soins qu'ils avaient

prodigués à des êtres débiles, dans un âge plus vigoureux. C'est ainsi que la nature accomplit son cercle éternel ; le nombre passe, l'espèce reste¹⁴.

Le concept mâle (individu dont le système reproducteur produit des gamètes mâles) et femelle (individu dont le système reproducteur produit des gamètes femelles) est l'association la plus naturelle dans le monde des êtres vivants. L'ensemble de ces gamètes ont un rôle reproductif commun à toutes les espèces sexuées. Ils donnent naissance à des enfants, qui reproduisent le même cycle. L'homme avait le droit d'avoir une épouse, une femme à ses côtés pour qu'elle puisse s'occuper de lui et lui donner des enfants. En retour, les enfants auront la charge de s'occuper des parents devenus vieux.

L'époux s'assurait du suivi de sa famille en prenant soin de sa femme et de ses enfants. Selon Aristote, la loi en générale et l'homme avaient l'obligation de protéger la femme. Il le dit en ces termes : « *Devoirs du mari envers la femme. D'abord les lois doivent protéger la femme et la préserver de toute injustice ; car c'est ainsi qu'il ne sera fait aucun tort au mari* ¹⁵ ».

Une fois mariée, la femme était surveillée par son époux, afin d'écartier tout soupçon d'infidélité. Lysias affirme que l'homme se donnait ce droit sur son épouse en ces termes :

Lorsque j'eus décidé de me marier, Athéniens, et que j'eus pris femme, voici quel fut d'abord mon attitude : évitant à la fois d'ennuyer ma femme et de lui laisser une liberté excessive, je la surveillais dans la mesure du possible, et, comme de juste, j'avais l'œil sur elle. Mais, du jour où nous eûmes un enfant, je n'eus plus de

¹⁴ Aristote, *De la science économique*, I, 3.

https://mercurer.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristote_sciences_eco_01/

¹⁵ Aristote, *De la science économique*, I, 4.

https://mercurer.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristote_sciences_eco_01/lecture/4.htm

défiance, je lui confiai toutes mes affaires, estimant que nous étions maintenant unis par le plus fort des liens¹⁶.

La prise en charge totale de la femme ainsi que des enfants était du ressort de l'homme. Il subvenait aux besoins de sa famille. Dans l'ensemble, le chef de famille apportait soutien et protection en cas de danger. Cette charge lui donnait le droit de surveiller sa femme et ses filles. La femme était soumise à l'autorité de l'homme. En plus, d'apporter une protection à la femme, l'homme devait la préserver de toute forme d'injustice. L'homme devait avoir un comportement irréprochable envers son épouse. L'homme, chef de famille supportait toutes les charges économiques du foyer. Les sorties des femmes se limitaient aux sanctuaires, boutiques, maisons de parents ou d'amies. Les sorties nocturnes leur étaient proscrites sauf les veillées (A. Damet, 2020, p. 307).

Pour prendre en charge les besoins de l'épouse, l'homme rendait des services à l'ensemble de la communauté, moyennant un salaire. L'*oikos* était la propriété privée de l'homme où la femme se sentait à l'abri des besoins. Elles devaient accomplir ses devoirs domestiques et conjugaux. En retour, l'homme lui portait assistance à travers ses revenus.

2.2. Obligation de prise en charge de l'épouse

Le poids économique de l'homme était supérieur à celui de la femme. Pour subvenir aux besoins de son épouse, l'homme devait avoir une ou plusieurs sources de revenus. Il participait aux charges de la famille à savoir la nourriture, les vêtements et le logement.

L'homme exerçait dans plusieurs secteurs d'activités. À cet égard, Platon énumère les domaines d'intervention de l'homme utile à la société. Les métiers d'art, la maçonnerie, le commerce,

¹⁶ Lysias, I, 1, 6. https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/Lysias_Discours01/

la cordonnerie et l'agriculture permirent aux hommes de s'auto-suffire économiquement :

Le premier et le plus important de tous est celui de la nourriture, d'où dépend la conservation de notre être et de notre vie. Assurément. Le second est celui du logement ; le troisième celui du vêtement et de tout ce qui s'y rapporte. C'est cela. Mais voyons ! dis-je, comment une cité suffira-t-elle à fournir tant de choses ? Ne faudra-t-il pas que l'un soit agriculteur, l'autre maçon, l'autre tisserand ? Ajouterons-nous encore un cordonnier ou quelque autre artisan pour les besoins du corps ? Certainement. Donc, dans sa plus stricte nécessité, la cité sera composée de quatre ou cinq hommes. Il le semble. Mais quoi ? faut-il que chacun remplisse sa propre fonction pour toute la communauté, que l'agriculteur, par exemple, assure à lui seul la nourriture de quatre, dépense à faire provision de blé quatre fois plus de temps et de peine, et partage avec les autres, ou bien, ne s'occupant que de lui seul.¹⁷

Les métiers de l'homme demandaient assez de force, de concentration et de connaissance. L'homme contribuait à l'économie des cités. Grâce à cela, il subvenait aux besoins de sa famille à travers le salaire ou le système par prêt et intérêt. Les revenus de l'homme et du chef de famille créaient une richesse naturelle et une richesse d'échange. Les besoins de

¹⁷ Platon, *La république*, II, 369d-369e. in : https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/platon_republique_02/lecture/6.htm

l'homme l'obligeaient à se qualifier dans des domaines utiles. L'homme exerçait plusieurs fonctions indispensables à la société (le commerce, l'agriculture, la maçonnerie, la cordonnerie et l'artisanerie) en fonction des besoins de la communauté. Ces métiers demandaient plus de force, de savoir-faire et de concentration. Le poids économique renvoie à une contribution respective à l'économie des cités. L'entretien de l'urbanisme faisait intervenir plusieurs compétences à savoir la construction et l'entretien des rues, des théâtres, des fontaines, des citernes (A. Damet, 2020, p. 393).

Seuls l'État et les hommes gouvernaient économiquement en majorité les États grecs. Ils avaient une mainmise dans les commerces à travers les échanges de produits d'exportation et d'importation. Aristote explique l'importance des différents métiers en ces termes :

Quant à la richesse que produit l'échange, son élément principal, c'est le commerce ; qui se partage en trois branches diversement sûres et diversement lucratives : commerce par eau, commerce par terre, et vente en boutique. Vient en second lieu le prêt à intérêt, et enfin le salaire, qui peut s'appliquer à des ouvrages mécaniques, ou bien à des travaux purement corporels de manœuvres qui n'ont que leurs bras. Il est encore un troisième genre de richesse intermédiaire entre la richesse naturelle et la richesse d'échange, tenant de l'une et de l'autre et venant de tous les produits de la terre, qui, pour n'être pas des fruits, n'en ont pas moins leur utilité : c'est l'exploitation des bois ; c'est celle des mines, dont les divisions sont aussi nombreuses que les métaux mêmes tirés du sein de la terre. Ces généralités doivent nous suffire. Des détails spéciaux et précis peuvent être utiles aux métiers qu'ils concernent ; pour nous, ils ne seraient

que fastidieux. Parmi les métiers, les plus relevés sont ceux qui donnent le moins au hasard ; les plus mécaniques, ceux qui déforment le corps plus que les autres ; les plus serviles, ceux qui l'occupent davantage ; les plus dégradés enfin, ceux qui exigent le moins d'intelligence et de mérite¹⁸.

L'homme exploitait également le bois et les mines. Les métiers à but lucratifs exercés par les hommes leur garantissaient une richesse naturelle et une richesse d'échange. Ces richesses donnaient de la valeur aux biens ou aux services d'échanges. Le commerce par exemple, se faisait sur terre, sur eau et par vente en boutique. Le système de paiement se faisait via le salaire ou par prêt à intérêt. La monnaie existait depuis 650 av. J.-C. Elle avait une évidente utilisation commerciale, financière et identitaire (A. Damet, 2020, p. 384).

Dans les administrations, les hommes occupaient des postes publics. Les juges, les membres du conseil, les archontes et les prytanes percevaient des salaires. Aristote expose le salaire des hommes qui occupaient des charges administratives. Grâce à lui, nous connaissons le salaire de quelques hommes :

Pour les fonctions désignées par le sort, on distinguait anciennement deux modes de tirage : les unes étaient, avec les charges des neuf archontes, tirées dans la tribu tout entière ; pour les autres, on faisait une part à chacun des *dèmes* {de la tribu}, et le tirage au sort avait lieu dans le Théséion. Mais comme les *dèmes* vendaient ces fonctions, on les tire au sort, maintenant, elles aussi, dans la tribu tout entière : il n'y a d'exception que pour les Conseillers et les gardes dont la désignation a été laissée aux

¹⁸ Aristote, *La politique*, I, 1959a. Itinera Electronica: Du texte à l'hypercentexte

démotes. Les salaires sont les suivants : Tout citoyen reçoit, pour une séance de l'assemblée, {trois oboles} ; pour une séance ordinaire de l'assemblée, une drachme ; pour une grande séance, neuf oboles. Chaque juge reçoit trois oboles par audience. Chaque membre du Conseil, cinq oboles, et les prytanes une obole en plus pour leurs frais de nourriture. Les neuf archontes reçoivent chacun quatre oboles, pour leurs frais de nourriture ; l'entretien du héraut et du joueur de flûte qui les assistent est à leur charge. L'archonte de Salamine reçoit une drachme par jour. Les athlètes prennent leurs repas au Prytanée dans le mois d'Hécatombeon où se célèbrent les Panathénées, à partir du Les amphictyons envoyés à Délos reçoivent une drachme par jour et ils la touchent à Délos. Tous les fonctionnaires envoyés à Samos, Skyros, Lemnos ou Imbros reçoivent leurs frais de nourriture en argent. Les fonctions militaires sont les seules qui puissent être remplies plusieurs fois ; pour les autres, il n'y a d'exception que pour le Conseil où l'on peut siéger deux fois.¹⁹

Les juges percevaient trois oboles par séance. Tandis que les membres du conseil percevaient cinq oboles. Les prytanes percevaient une obole et de la nourriture. Les archontes recevaient trois oboles. Ces différents magistrats avaient des

¹⁹ Aristote, *La constitution d'Athènes*, 62 in https://mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/aristote_constitution/lecture/62.htm

privilèges. Dans les cités grecques, plusieurs secteurs engendraient des dépenses dont l'État s'en acquittait (A. Damet, 2020, p. 393). Grâce à ces salaires, les hommes de l'aristocratie s'occupaient entièrement de leur épouse. Ils pouvaient se permettre d'avoir plusieurs autres femmes en plus de leur épouse pour assouvir leur désir sexuel. L'homme transformait ainsi son autorité, son pouvoir et sa richesse en besoin personnel. L'obligation de ce dernier signifie qu'il avait pouvoir absolu sur l'ensemble des membres de l'*oikos*. L'obéissance de la femme dans le foyer à travers les devoirs domestiques et conjugaux profitait entièrement à l'homme.

Conclusion

Dans le monde grec, le mariage était une étape importante dans la vie des hommes et des femmes. Il était la porte d'entrée dans la vie de couple où l'homme et la femme avaient tous deux des obligations l'un envers l'autre. La place de l'épouse demeurait au côté d'un époux qui lui assignait des ordres. Dans l'ordre naturel des choses, les hommes commandaient les travaux du dehors, tandis que les femmes se chargeaient des travaux à l'intérieur de l'*oikos*. Les deux (époux et épouse) avaient des rôles définis et distincts au sein de la famille. Les femmes travaillaient diurne et nocturne dans les travaux de la maison. Outre les devoirs conjugaux intimes à accomplir, elles avaient à charge principalement les affaires domestiques, de donner une descendance à l'homme et de s'occuper en partie de l'éducation des enfants du couple. La cuisine, le filage, le tricotage et le nettoyage de la maison faisaient partie du quotidien des femmes. Le mariage maintenait les femmes dans une position inférieure à celle de l'homme. L'homme prenait en charge les besoins de la femme. Pour ce faire, il devait veiller à ce que la maison ne manque de vivres. Il lui incombait également de protéger son épouse et de prendre soin d'elle. Les femmes pouvaient alors se

sentir en sécurité et à l'abri du besoin dans l'*oikos*. Cette étude contribue donc à la compréhension d'un fait social ancien qui continue de se construire dans la recherche d'un équilibre entre ses acteurs pour leur épanouissement.

Références bibliographiques

A. Les sources

- Aristophane. *L'Assemblée des femmes*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Aristophane. *Les guêpes*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Aristophane. *Lysistrata*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Aristote. *La constitution d'Athènes*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Aristote. *La Politique*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Aristote, *De la science économique*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Démosthène, 1960. *Plaidoyers civils*, Les Belles Lettres, Paris.
- Hippocrate de Cos. *Du régime salubre*, in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Lysias, 1924. *Discours*, Les Belles Lettres, Paris.
- Platon, 1922. *La République*, Classiques Garnier, Paris.
- Platon, 1922. *Les lois*, Classiques Garnier, Paris.
- Plutarque, 1870. *Sur l'éducation des enfants*, Hachette, Paris. in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm
- Xénophon, 1895. *L'économie*, Bibliothèque-Charpentier, Paris. in mercure.fltr.ucl.ac.be/Hodoi/concordances/intro.htm

B. Les études

BERNARD Nadine, 2003. *Femme et société dans la Grèce classique*, Armand Colin, Paris

CHANDEZON Christophe, 2011. « Some aspects of large estate management in the Greek World During Classical and Hellenistic Times », In : *The Economies of Hellenistic Societies, Third to First Century BC*, Z. H. ARCHIBALD, J. K. DAVIES & V. GABRIELSEN (ed.), pp 96-121, Oxford University Press, Oxford

DAMET Aurèlie, 2020. *Le monde grec, de Minos à Alexandre (1700-323 av. J.-C.)*, Armand Colin, Paris

DAMET Aurélie et MOREAU Philippe, 2019. *Famille et société dans le monde grec et en Italie du V^e siècle av. J.-C. au II^e siècle av. J.-C.*, Armand Colin, Paris

DIOUF Benjamin, 2023. « Le statut des femmes athéniennes au V^e siècle : évolution ou immobilisme », in *Falia Electronica Classica*, pp 1-16.

MOSSÉ Claude, 1991. *La femme dans la Grèce antique*, Edition Complexe, Paris